



Cercle du Silence du 17 novembre 2022

PAS D'ENFANTS A LA RUE !

Un enfant migrant est avant tout un enfant.

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies
**le 20 novembre 1989, la Convention Internationale
des Droits de l'Enfant, dite "LA CIDE",**
est aujourd'hui ratifiée par 194 Etats dont la France.
En tant que traité international, elle prime sur le droit français.
Les principes de l'intérêt supérieur de l'enfant
et de la non-discrimination entre enfants
s'appliquent à tous les droits qu'elle impose.
Par "enfant", la CIDE entend tout mineur de moins de 18 ans.

Respecter les droits des enfants, c'est leur assurer des conditions de vie dignes, pour eux et leur famille.

Il est inadmissible que des enfants et leurs familles soient à la rue ou soient hébergés dans des conditions indignes en dépit du droit inconditionnel à un logement décent.

Des jeunes mineurs non reconnus comme tels dorment à la rue, abandonnés par les pouvoirs publics *qui ne respectent pas la présomption de minorité* et la remettent très souvent en cause par tous les moyens. Ces enfants sont en danger car leurs besoins fondamentaux ne sont pas garantis.

Les enfants ne peuvent pas mener une vie paisible quand eux ou leurs parents sont en situation de précarité.

Rien n'est plus inhumain que des enfants emprisonnés dans des centres de rétention – prisons qui ne disent pas leur nom.

Jour après jour, les lois qui pénalisent les étrangers qui fuient la guerre, la misère, les violences sont d'autant plus injustes qu'elles concernent aussi des enfants.

**Tous les enfants des personnes sans-papiers,
et les mineurs isolés,
sont avant tout des enfants,
que l'Etat français a le devoir de protéger.
PAS D'ENFANTS A LA RUE !**

mais à l'école, en formation, un toit et des papiers.

**Dimanche 20 novembre 16h
Rassemblement
pour la Journée Internationale des Droits de l'Enfant
Place du Général De Gaulle (manège).
Un enfant migrant est avant tout un enfant.**

Prochain Cercle de Silence : le 15 décembre à 17h 30 Cours St-Louis.

Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, JRS Welcome, la Pastorale des Migrants, l'Eglise Protestante Unie, le Pacte Civique, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)... et tous ceux qui se joignent à nous..